

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisi, Constantine et Tripolitaine, . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie,	12 »	7 »
Etranger,	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

LA GUILLOTINE SÈCHE

TUNIS, LE 5 FÉVRIER 1903

LA GUILLOTINE SÈCHE

Autrefois la Chambre de Commerce — nous ne parlons pas de celle de l'Agriculture, nul n'ignore que nos relations sont légèrement tendues — nous adressait, copiés à la main, les procès-verbaux des séances, immédiatement après chaque réunion, c'est-à-dire bien avant leur impression au *Bulletin* de cette compagnie.

Il faut croire que c'était trop de besogne pour le secrétaire, car depuis plusieurs mois nous ne recevons plus les dits procès-verbaux... à moins que quelqu'un de la dite Chambre ait donné des ordres en ce sens, ce qui nous surprendrait assez.

Bref, si nous avions connu plus tôt l'excellent rapport de notre ami Pellet, sur les tribunaux de commerce, nous nous serions fait un devoir de le publier et... de l'approuver.

Nous devons déclarer que nous n'avons pas toujours partagé cette opinion mais nous avons dû revenir de nos erreurs en présence des coupes sombres pratiquées dans les rangs de nos malheureux compatriotes, alors que les étrangers et les juifs — ces derniers surtout — semblent jouir des indulgences du tribunal.

Le tribunal, composé de magistrats de carrière, comme le dit si excellemment Pellet, applique rigoureusement la loi, le code en mains, sans chercher à savoir si le malheureux français avant d'en arriver à la dure extrémité du dépôt de bilan n'a pas tenté l'impossible.

Pour le français en général la faillite est une tare infamante tandis que chez l'étranger comme chez le juif ce n'est qu'un simple accident qui le plus souvent ne ruine pas celui qui y a recours.

Ne voyons-nous pas, chaque jour, dans les principaux cafés de la Ville, des individus échoués au Tribunal de Commerce, la face réjouie, humant avec béatitude leur café tout en fumant des londrés ?

Ne rencontrons-nous pas leurs épouses, couvertes de soie et de diamants, aux soirées dites de gala ou promenant leur lard sur nos avenues ou promenades publiques ?

C'est à messieurs les hommes de ces dames que le Tribunal devrait appliquer le code sans pitié tandis qu'il réserve ses foudres pour le malheureux compatriote qui s'est laissé protester pour deux, trois ou cinq cents francs.

Il est temps que cet état de choses prenne fin. La Colonie compte aujourd'hui suffisamment d'hommes parfaitement aptes à faire des juges consulaires qui assisteraient le président pris parmi les juges de carrière, en attendant que nous ayons un tribunal de commerce composé comme partout, ce qui permettra de faire de sérieuses économies budgétaires.

On lira plus loin le rapport de M. Pellet qui a été converti par la Chambre de Commerce en délibération et transmis à la Résidence.

Nous souhaitons qu'il ne reste pas à l'état de lettre morte.

Em. LACROIX.

M. Révoil, de passage à Marseille, a déclaré à un de nos confrères que sa présence était indispensable en Algérie pour régler les conditions du prochain voyage de M. Loubet dont la durée et l'étendue comportent de nombreux préparatifs pour lesquels le temps qui reste à courir n'est pas de trop.

Et pendant que M. Révoil s'empresse de retourner en Algérie, M. Pichon, sans avoir rien fait, part pour Paris soi-disant pour faire exactement la même chose. Bizarre !

La vérité est que M. Pichon ayant appris la maladie de son honorable collègue, va prendre la suite de sa convalescence.

Flandindon

M. Flandin a la spécialité de faire rédiger ses rapports sur la Tunisie par le Gouvernement Tunisien qui les lui envoie tout imprimés à Paris. Il n'a plus qu'à les réciter, ou plutôt à les faire distribuer.

Pour celui de cette année dont le *Promeneur* a publié un copieux extrait, le perroquet du budget de la Tunisie s'est encore inspiré de ses principes de fainéantise de 1897.

Pour la colonisation sicilienne, il accuse 11.000 âmes, alors que la statistique Pellerin en dénombre 30.000 il indique la présence de 75.000 italiens alors que l'Union, à maintes reprises en a reconnu plus de 100.000, d'accord avec tout le monde en Tunisie. Il note 29.089 hectares possédés par les italiens, alors qu'il y en a 85.000.

Ne nous arrêtons pas à sa proposition de travestir les siciliens en sujets tunisiens. C'est une de ces mo-

numéntales aneries qui ne germent que dans des cervelles d'oiseils.

Quant à l'assimilation par l'école, ce sont des bouts d'articles de journaux qu'il n'a eu, ni l'honneur de comprendre ni la force de digérer.

Les idées sur la colonisation sont des billevesées qui traînent depuis cinquante ans dans toutes les brochures coloniales faites en chambre.

Il ne devait pas manquer de nous servir la rengaine du « grenier de Rome » — cette vaste fumisterie léguée par les menteurs romains.

L'avantage de tous ces paresseux et faiseurs d'embarras est qu'en France, la discussion de leurs ca lembredaines est sans aucun intérêt pour le public. Ici on s'en abstient, n'ayant à prêcher que des convertis.

Et ce sont finalement les farceurs qui font autorité auprès des contemporains et dans l'histoire.

Bien tôt c'est le Promeneur qui se plaindra d'être pillé.

Il est sans doute enfantin, comme il le dit fort bien, de jouer entre confrères au jeu de la priorité des idées. Le propre d'une idée publiée est précisément de tomber dans le domaine public.

Mais là n'était pas la question, entre nous.

Ils s'agissait d'une campagne que nous avions inaugurée avec les risques y afférents, en accumulant sur nous, toutes les antipathies et les rancunes que pareille initiative entraîne.

Pendant ce temps, le Promeneur se tenait coi et se résignait ouvertement à une situation contre laquelle nous nous révoltons. « Le vin est tiré, disait-il, il faut le boire. »

Tout à coup, l'opinion publique éclairée nous approuve et le Promeneur flairant ce revirement fâcheux monte en croupe sur notre bête et lui n'entend plus que lui crier : Hue dada !

C'est justement en Tunisie où l'industrie la plus prospère est de faire tirer les marrons du feu par autrui, que l'on doit apporter le plus de scrupules à en croquer.

C'est un principe de probité littéraire.

N'avons-nous pas tous intérêt à l'observer ?

LE COMMERCE SACRIFIÉ

Des bonshommes se sont réunis sous le titre fallacieux de *Commission de colonisation*.

Ils ne feront rien de bon, nous le savons. Ce n'est pas non plus pour cela qu'ils se rassemblent, mais pour opiner du bonnet aux propositions d'impôt que le Gouvernement leur enjoindra d'accepter.

Celui-ci fera des pieds et des mains pour exonérer les colons, ce qui ne sera pas possible, mais il ne s'y résoudra qu'après avoir de son mieux écrasé les commerçants.

Ce sera pain bénit, parce que le commerce se complait depuis quelques années dans un rôle de dupe qui n'est cependant pas dans ses traditions.

Sa Chambre de Commerce n'a jamais eu en effet de plus ardentes aspirations que d'être la succursale de la Chambre d'Agriculture.

Or, il est évident pour tout homme sensé, que les intérêts du commerce

sont et doivent rester antagonistes à ceux des agrariens ou plus exactement de nos agrariens.

Ceux-ci, pour la plupart, fils de roturiers, comme presque toute la noblesse française, sont parvenus avec la complicité du pouvoir à ressusciter ici l'ancien régime français qui les exemptait d'impôts.

En les faisant peser ainsi sur les indigènes, ils les appauvrissent, les réduisent plus aisément à leur merci et complètent leur idéal de féodalité en asservissant leur main-d'œuvre à la presque gratuité du bon vieux temps.

De là leurs vociférations devant chaque projet d'amélioration du sort matériel ou intellectuel des arabes. Ils savent admirablement que par le bien-être ou la civilisation cette main-d'œuvre tendrait à s'émanciper.

Mais cela ne fait guère du commerce qui ne s'aperçoit pas que tout ce qui combat le bien-être et la conscience du plus grand nombre réduit celui des consommateurs.

Chaque commerçant n'a qu'à constater par sa clientèle que l'arabe civilisé mettons européenisé — est un consommateur de toutes marchandises et denrées importées de France, alors que l'autre, dans l'habitation et l'ameublement, l'habillement et l'alimentation est une non-valeur absolue.

Or le rôle du commerce n'est pas seulement de s'agrir de la concurrence et de la combattre par des moyens d'ailleurs limités et pour la plupart stériles, mais, par une politique dont la Chambre de Commerce est l'organe, d'augmenter sans relâche le nombre des consommateurs.

Cette mission, la Chambre de Commerce l'a abdiquée entre les mains de celle de l'Agriculture. Elle n'y a rien compris du tout.

Et cependant, ce sont les commerçants seuls qui représentent ici les intérêts français et qui à la fois, par leur quantité et par leur importance économique devraient primer dans tous les conseils du Gouvernement.

Ainsi, le colon agriculteur n'a aucun intérêt à la prospérité de la colonie. Entre deux récoltes, ses revenus sont déterminés par la nature et défilent toutes complications politiques ou économiques françaises.

A la récolte, ses produits suivent le cours des marchés universels. Au contraire, une conflagration européenne, une guerre partielle ne pourraient que lui être propices, puisqu'elles auraient pour résultat la hausse des vins, des céréales et du bétail.

Par contre le commerçant reste étroitement attaché à toutes les fluctuations de la vie politique et sociale françaises. Il lui faut la paix et la prospérité générales, la moindre grève comme celle toute récente de Marseille lui inflige les pertes les plus cuisantes et compromet ses bilans.

Nous voyons une preuve de tout ceci dans le fait que M. de Carnières n'a pas ressenti, depuis près de quinze ou dix-huit ans, le besoin professionnel ou agricole de mettre les pieds en France, alors que nos marchands de nouveautés jusqu'à la mo-

diste et à la couturière ne peuvent éviter d'y aller une ou deux fois l'an.

Donc les vrais français les seuls qui intéressent la France, les seuls répondant à la fois à ses besoins réels et à ceux des populations autochtones ce sont les commerçants.

Aussi est-ce à eux à prendre le gouvernail de la politique de n'importe quelle épithète, de toute la politique, en un mot, la seule vraie, la seule morale, la seule durable et qui jusqu'ici n'a pas été servie mais tout simplement trahie.

Actuellement un procès est pendant entre M. Borg et Bonnello et les Pêcheurs du lac de Tunis aussi nous garderons-nous d'imiter nos confrères qui sont partis en guerre, avec brio, avant la fin du litige, pour ou contre les pêcheurs ou MM. Bordj et Bonnello.

Mais cependant nous nous permettons aujourd'hui de placer un mot.

Il ressort clairement du contrat même avec M. Borg et Bonnello que les Pêcheurs ont passé un véritable contrat d'affameurs en limitant la quantité journalière à quinze tonnes pour ne pas avilir les prix.

Ce contrat est d'autant plus reprochable que les bénéficiaires des pêcheries du lac ont obtenu de Millet, une prorogation d'amodiation, ce qui était absolument contraire à l'arrêté d'amodiation des pêcheries du lac de Tunis.

Nos Echos

Les commerçants ont entendu notre appel.

Ils s'apprêtent à nous donner leur troisième bal qui — noblesse oblige — ne pourra qu'égalier sinon surpasser en splendeur ses devanciers.

Bravo ! Messieurs et courageusement au travail.

Tordant !

Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Trouillet, de Bordj-Toum, mais ce doit être sûrement un colon très influent.

Jugez-en.

M. Trouillet envoie à M. Guttin négociant à Tunis une lettre le prévenant qu'il ne pourrait plus lui expédier le lait frais nécessaire au besoin de son commerce, la Cie du B. G. ayant supprimé l'arrêt des trains 1-2 à Bordj-Toum.

Immédiatement la Chambre de Commerce saisie, s'est empressée de prier le Résident Général de vouloir bien insister auprès de la Cie du B. G. pour que l'arrêt dont il s'agit soit maintenu afin de permettre à M. Trouillet d'envoyer son lait frais à M. Guttin à Tunis.

N'est-ce pas tordant ?

Alors que les voyageurs se plaignent tous de la lenteur et des arrêts des trains à des stations où l'on n'aperçoit chat qui vive, pour une question de lait, la Chambre demande au Résident Général d'intervenir auprès du Bône-Guelma.

Il faut réellement que notre compagnie commerciale ne sache plus comment employer ses séances

pour transmettre pareille réclamation. Pourtant ce ne sont pas les grandes questions qui manquent.

Après Mme X.... que son mari recherche toute une journée en compagnie des plus fins limiers de notre police, dans les hôtels meublés louches de la Ville, on ne parle que d'une autre jeune femme qui ornerait aussi galamment son époux qui n'y voit ou feint de n'y voir que du bleu contrairement à l'usage qui est d'y voir jaune.

Pendant ce temps la jeune femme a trois amants sur le.... dos sans compter les extras.

Mazette, quelle nature, madame !

Nous avons appris avec un vif plaisir, la nomination au grade de Commandeur du Nichan-Iftikhar, de notre excellent avocat et ami M^e Dasconguerre, membre du Conseil de l'ordre des avocats.

Nous lui adressons nos félicitations bien sincères.

Au Petit Louvre

M. Clément Chemla, co-propriétaire des magasins du *Petit Louvre*, est parti mercredi pour la France, où il va faire des achats pour la prochaine saison de printemps.

Pavage en beurre

Aucun conseiller municipal ne s'est donc jamais trouvé à Paris en plein été ? Aucun d'eux n'a donc remarqué la tendreté du pavage en asphalte de la Rue Auber où chaque véhicule marque son empreinte ? Que sera ce à Tunis en plein sirocco, avec le pavé caoutchouté de l'Avenue de France ?

Nous avons récemment demandé pour et surtout contre ces filous d'arabes marchands des quatre-saisons, l'affichage du prix de leurs denrées.

Aucune mesure de police n'est plus nécessaire.

C'est une véritable conspiration, un boycottage de nos ménagères françaises obligées de payer jusqu'à dix fois plus cher que les arabes et les juifs, sous peine de renoncer à faire leur marché.

Anomalie

La lettre suivante a été adressée à MM. les Présidents de la Ligue de l'Enseignement à Paris et à Tunis :

Monsieur le Président,

Le cercle de Tunis, a émis le 9 Novembre 1902 le vœu que la *Déclaration des droits de l'homme* fut affichée dans toutes les écoles de la Régence.

Mais la Déclaration porte à l'art. 11 :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Comment la Ligue peut-elle concilier l'affichage d'une pareille doctrine avec le fait d'avoir, comme Président d'honneur des Cercles Tunisiens, un citoyen, M. Pichon Résident Général, qui maintient la presse jugulée sous le cautionnement et les écrivains sous la menace d'arrestation préventive ?

Souffrez, M. le Président, que pour écarter la controverse j'aie au devant des fins de non-recevoir que l'on pourrait être tenté de m'opposer comme à tout questionneur gênant, à savoir :

1. Que les idées personnelles du Président d'Honneur ne compromettent pas la doctrine de la Ligue.

2. Que la plupart des principes proclamés en la *Déclaration* ne sont pas observés même en France.

A quoi je répondrais : 1. Que lorsque M. Jacquin fut invité à se démettre de ses fonctions de Pré-

sident de la Ligue, celle-ci pénétra jusque dans sa vie privée qui ne portait même pas présomption d'infamie et surtout pas atteinte d'écrite et préméditée aux principes de l'Association.

Qu'au surplus, avec M. Pichon, il ne s'agit pas d'idées personnelles mais de système et d'actes de gouvernement ayant force de loi dont il est le dispensateur absolu.

3. Que si la France n'est pas imbuë entièrement des principes de la *Déclaration* — ce qui a justement nécessité l'affichage dans les écoles — au moins ne voit-on pas la doctrine contraire régner dans les lois écrites et que même, en ce cas, il ne dépendrait pas du Président de la République d'y remédier, alors qu'en Tunisie cette initiative est à l'absolue discrétion du Résident Général.

J'ai par suite, l'honneur de vous demander s'il ne convient pas d'inviter M. Pichon à tenir compte de cette incompatibilité, en se soumettant aux principes de la *Déclaration* ou en résignant son poste honorifique.

A moins que la Fédération Tunisienne ne préfère rapporter son vœu.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

JACQUES BAHAR.
membre de la Ligue.

LA VIE INABORDABLE

Viande chère, poisson cher, loyers hors de prix, telle est la vie à Tunis.

La cherté du poisson a deux causes : l'une le conseil de M. de Carnières de se rabattre sur le poisson pour cause de cherté de la viande. C'est ainsi que la Dubarry devant la rareté du pain avait conseillé au peuple de se repaître de brioches, ce qui obligea Louis XV et Louis XVI à en faire tellement qu'une révolution s'ensuivit.

Le second motif — nous le tenons de bonne source — est que les cours de Marseille étant plus élevés qu'ici, les négociants exportent le plus qu'ils peuvent.

C'est leur droit. Seulement le devoir du gouvernement est de veiller à l'intérêt général et de frapper l'exportation du poisson frais d'un droit, ou de la paralyser partiellement pendant les mois de pénurie.

L'opinion publique le soutiendra.

Pour les loyers contre lesquels le *Promeneur* s'élève avec juste raison, le problème est bien autrement complexe.

Le gouvernement n'y peut rien. C'est un phénomène économique fatal qui ira s'aggravant.

En effet, les capitaux préfèrent se porter sur l'hypothèque que sur la bâtisse.

A Paris, par exemple, on préfère bâtir pour avoir 6 0/0 que de prêter à 4 0/0 sur les immeubles d'autrui, — sans compter les maisons qui rapportent jusqu'à 14 0/0.

Ici c'est le contraire. Il faut donc que le taux des loyers arrive à payer la lourde hypothèque en laissant encore un bénéfice au « proprio ».

La connexité des deux éléments est indissoluble et nous marchons vers un équilibre ruineux pour la population.

Il y aurait bien un remède — mais les seuls capables de l'appliquer et d'y faire fortune étant essentiellement inintelligents, il est inutile de semer ses marguerites sous leur groin.

Kalaa-Djerda

Le Maire du Palais s'amuse

Ce qui distingue M. Pichon des rois travailleurs c'est d'abord qu'il n'est pas roi et ensuite qu'il ne travaille pas. Ou plutôt, il ne travaille qu'à faire épousseter les dossiers jusqu'à l'arrivée du cher baron qui, au débotté, y apporte l'or-

dre et la méthode dont ses discours et ses actes nous ont fourni maints échantillons.

C'est ainsi que son retour se traduit par l'entrée de Kalaa-Djerda dans une nouvelle phase — nous allions dire : farce.

Ces jours-ci, un des arabes de Kalaa-Djerda fut conduit par M. Bellot chez M. Roy qui lui signifia que le Gouvernement allait bientôt leur faire connaître ses décisions.

Effectivement, à cette heure, un fonctionnaire français du Gouvernement tunisien se trouve à Kalaa, où, avec l'aide d'un interprète et du *khalifat* il bat le rappel des dévolutaires.

Que va-t-il leur dire ? Nous le saurons et en attendant, nous n'en avons cure.

Tout porte à croire qu'il s'agit de les amener à consentir à l'échange ou toute autre capitulation par les moyens dont le Gouvernement dispose.

C'est du sport à la d'Anthouard. Il arrive peut-être un peu tard, car les dévolutaires savent d'abord à quelle sauce on veut les manger et notamment qu'on ne pourra pas les manger du tout.

Ils connaissent aujourd'hui leur affaire comme ils ne l'ont jamais connue ni soupçonnée. Ils sont au courant et des procès qu'ils ont conduits jusqu'en cassation, sans avoir eu la plus vague idée du mot *procès*, le mécanisme de la loi de 1898, l'abomination de l'arbitrage et de la sentence, les rapports exacts du Gouvernement tunisien avec la Résidence et leur impuissance à les spolier, les traquenards de l'échange et autres escroqueries, bref, ils savent tout, au point que dans les donars de la tribu, on ne se narre plus les contes des mille et une nuits, mais ceux des mille et une illégalités, notamment l'histoire d'Ali-Baba et des quarante acquéreurs.

Tout cela n'est-il que battage ?

C'est fort plausible. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on nous a soufflé à l'oreille que notre campagne rendait un signalé service au Gouvernement, en ce qu'elle l'empêchait de commettre une infamie des plus dangereuses et que nous lui fournissions involontairement le plus beau prétexte à opposer à feu le syndicat pour lui refuser l'aide criminelle qu'il sollicite.

Nous sommes désolé d'amortir l'orgueil de M. Pichon de s'être fait véhiculer à l'œil depuis six mois car nous avons été, dès le début, parfaitement conscient du profit qu'il en retirait.

C'était un déchet calculé dans le prix de revient. Nous savions que notre campagne lui permettait de tenir le bec dans l'eau aux groupes et à leurs journaux dévoués ou amis, particulièrement à la *Dépêche au Promeneur* et à la *Tunisie Française*.

A chaque demande d'intervention illégale et scandaleuse il pouvait répondre par un pontifical *non possumus* et inviter chaudement le syndicat à lui proposer quelque expédient légal ou tout au moins décent en promettant un appui des plus empressés. De la sorte, M. Pichon avait devant lui neuf mois de tranquillité, au bout desquels il deviendrait ce qui pourrait.

C'est un calcul chinois, car au bout de neuf mois, il est d'usage d'accoucher. Or le gestation se terminera fin avril. A ce moment-là les pouvoirs (?) de MM. Péroni et Bellot expireront et il faudra, d'après la sentence, vendre Kalaa à la barre du tribunal.

Comme il n'y aura rien à vendre on n'en parlera même pas et tout sera fini.

Alors ceux que par un abus des plus criants M. Pichon appelle les « intéressés » se voyant définitivement joués ; se retourneront contre lui et ce sera la guerre au *temperino*.

Et Dieu sait s'ils s'y entendent mais d'autre part, M. Pichon pourra toujours faire dire que c'est pour

son refus d'avoir voulu commettre un crime en leur faveur.

Nos pronostics sont justes, car déjà à la lecture de sa lettre, certains feu-syndiqués s'attendaient à ce que M. Pichon se solidariserait avec eux et se voyant déçus par l'allure cauteleuse de la missive, se répandirent contre lui en récriminations acerbes. L'un d'eux conclut même sentencieusement : « Ils sont tous comme ça dans ce monde-là, on ne peut pas se fier à eux ! » La colère fut telle, qu'on alla jusqu'à évoquer le nom de Millet.

Si les oreilles n'ont pas tinté à M. Pichon, c'est qu'il y avait le coton des jours où on lui parle de légalité.

En ce moment, la question de Kalaa-Djerda a émigré à Paris. Nous continuerons ici à regarder passer la mascarade du haut de notre balcon et à bombarder de confettis les masques les plus grotesques.

Nous n'aurons que l'embaras du choix, en nombre et en qualité.

JACQUES BAHAR

ANNEXION

Un rédacteur du *Promeneur* qui signe : Maxime et qui, ma foi, parle d'or comme feu Maxime de la Rochefoucauld, écrit ceci :

Votez, votez, messieurs les députés, puisque le mot vous plaît, l'annexion douanière ; mais ne vous arrêtez pas : votez aussi l'annexion politique.

« En nous enlevant notre autonomie financière, vous rompez le lien qui nous attachait à la torse du Protectorat.

« Puisque vous voulez nous imposer toutes les charges d'une colonie, faites-nous jouir, du moins, de ses avantages : accordez-nous les droits des citoyens français !

« Quelle considérations peut vous retenir ? Le Bey n'est rien pour vous. Ne laissez pas subsister ce mensonge : le Bey possesseur du Royaume de Tunis.

« La fiction beylicale a fait son temps : mettez à la place une réalité celle de la République Française.

« Vous pourrez alors exercer librement, ouvertement, votre souveraineté sur la Tunisie, au lieu de recourir à des subterfuges indignes de vous, indignes de la France. Vous y gagnerez en prestige. Nous, nous y gagnerions nos droits de citoyens, et près de deux millions par an, affectés à l'entretien de la fiction du Protectorat, que nous pourrions employer utilement en travaux de colonisation.

« L'annexion est au fond de nos cœurs. Et c'est au cri de : VIVE L'ANNEXION ! que nous accueillerons M. le Président de la République lorsqu'il viendra en Tunisie ! »

L'idée annexionniste fait du chemin et il suffirait d'une bien courte campagne pour lui faire gravir la tribune de la Chambre. Quels en seraient les résultats économiques ? Là n'est pas la question.

Etre débarrassé de M. Pichon serait à la fois un idéal économique, financier, commercial, industriel, intellectuel, moral, historique, philosophique, gastronomique, apéritif et enfin, le plus important de tous : digestif etc.

EN VOULEZ-VOUS ?

Quelle tête ferait la Municipalité si nous lui disions :

Vous étiez disposés à dépenser 140.000 francs pour un monument sans la moindre valeur artistique.

Nous vous offrons un monument imposant qui aura les suffrages de tous les gens de goût et vous gardez vos 140.000 francs.

En voulez-vous ?

Qu'on n'attende pas de nous la description de notre combinaison.

C'est bien le moins que celui qui parle sérieusement réclame des gages d'audition loyale à ceux qu'il interpelle.

Quand nous aurons ce gage nous livrerons notre projet à la publicité. Nous aimons notamment les situations franches.

Nous sommes libre indépendant de tous et par conséquent dans l'opposition.

Nous nous ne sommes pas une opposition grognarde négative. Nous sommes des positifs et des initiateurs.

Le Gouvernement se croit donc obligé d'étouffer toutes nos propositions pour n'être point mis en repos. C'est lui qui nous fait de l'opposition. C'est lui le négatif le grognard et le faible et c'est nous qui faisons acte de gouvernement.

Attend-il que nous nous engageons dans sa filière qui conduit aux enterrements de première classe ?

Qu'il se détrompe. Nous ne connaissons qu'un maître : l'opinion ; c'est à elle seule que nous nous adressons.

Nous n'écrirons aucune lettre officielle. Il appartiendra à un conseiller municipal de provoquer un oui ou un non de sa compagnie sur le concept tel que nous l'exposons.

Sur l'admission de la proposition à la discussion, nous exposerons notre projet tout au long dans le numéro qui suivra le vote.

Car ou la Municipalité croit au sérieux de notre projet, ou elle n'y croit pas.

Si elle n'y croit pas, tous les conseillers ont un intérêt personnel et corporatif à nous mettre au pied du mur et à nous voir patauger dans le ridicule. Et, le cas échéant, nous ne l'aurions pas volé.

Si elle y croit, son devoir lui ordonne de suivre sur notre proposition. Il serait profondément malhonnête d'en faire fi ! tout en y croyant.

La malignité publique ne manquerait pas de dire que c'est à cause de l'absence de tout pot-de-vin.

Ceci accordé, la Municipalité n'a ni le droit de croire ni celui de nier.

Elle a le devoir de se rendre compte. Sa crédibilité ou son scepticisme ne font pas loi et, à moins que la proposition n'émane d'un individu notoirement aliéné, rejeter *a priori* c'est se décerner un brevet de crasse ignorance, attendu qu'il n'est pas un homme civilisé, au courant des conditions d'établissement d'une œuvre d'art, qui sur les seuls mots que nous disons, ne déclare la chose parfaitement réalisable.

Il faut donc, *volens volens* la prendre aussi sincèrement et aussi sérieusement que nous la présentons, hors de quoi, il n'y a que pièges et traquenards.

J. B.

Tribunal de Commerce

Voici le rapport de M. Pallet que notre rédacteur en chef commente d'autre part :

Messieurs,

« Je viens vous entretenir d'une question importante au point de vue des intérêts commerciaux de la Régence : il s'agit de la question — toujours pendante et jamais résolue — de la création d'un Tribunal de Commerce à Tunis.

« Les affaires se développant de plus en plus, nécessairement le nombre des litiges augmente, aussi la quantité des affaires se jugeant au Tribunal de notre ville prend elle une extension de plus en plus grande.

« Ne mettant nullement en doute l'honorabilité des juges ni leur savoir au point de vue juridique, je prétends avec raison qu'ils jugent mal les affaires commerciales, pas la

pratique des affaires, ne se plaçant qu'au point de vue juridique et jamais au point de vue de l'équité.

« J'en ai eu la preuve dans plusieurs cas que je pourrais citer.

« De plus, la plupart des liquidations judiciaires traînent en longueur; les syndics de faillites ne terminent qu'à des intervalles trop longs les affaires qui leur sont confiées — et ils gèrent plus souvent mal que bien, les intérêts des créanciers.

« On voit des faillis — surtout des Français — condamnés à des peines infamantes pour des liquidations de peu d'importance, tandis que l'on voit des gens peu scrupuleux jouer avec la faillite comme à un jeu de spéculation se moquer de la justice et de leurs malheureux créanciers — qu'ils ont affreusement dupés — et s'en tirer à peu de frais.

« Je prétends que nos intérêts sont mal défendus, que des affaires deviennent mauvaises entre les mains de gens qui n'ont pas la moindre idée des affaires commerciales.

« Croit-on qu'à Tunis on ne peut trouver des commerçants suffisamment intelligents pour remplir le rôle de juges comme on le prétend?

« Je dirai qu'à Tunis les éléments ne manquent pas, car dans bien des villes de France où existent des Tribunaux de Commerce, le niveau intellectuel des commerçants inscrits comme électeurs n'est pas supérieur à celui que l'on trouve ici.

« Je demande la création d'un Tribunal de Commerce se composant d'un juge de carrière et de deux commerçants comme assesseurs.

« C'est à cela que nous, membres de la Chambre de Commerce, devrions tendre tous nos efforts, car en arrivant à une solution favorable nous aurons rendu un réel service aux intérêts commerciaux du pays.»

A l'unanimité, la Chambre approuve l'exposé qui précède, qui rappelle les nombreux vœux émis à ce sujet et le convertit en délibération.

La vraie colonisation

Il vient de paraître une plaquette anonyme sous le titre d'*Exposé de colonisation*. Il serait aisé d'en deviner l'auteur, car peu de gens en Tunisie sont capables d'émettre et de coordonner en un si mince volume, un aussi grand nombre d'idées-mères.

Cet ouvrage où chaque ligne représente une science profonde de la bibliographie coloniale et une expérience de plusieurs lustres, n'est pas fait, en réalité, pour le vulgaire.

C'est plutôt un manuel confidentiel, des *monita secreta* comme les grands ministres du moyen-âge en léguaient à leurs souverains ou les grands monarques à leur héritier présomptif. Ce serait pour un ministre français ce que le *Prince de Machiavel* fut pour Laurent de Médicis.

On n'en saurait donc fournir une idée par des citations à coups de ciseaux, ce qui serait un de ces comptes-rendus de débarras à l'instar de ceux qui n'ont rien compris.

On ne peut qu'exposer les idées que ce formidable travail vous suggère, puisque son but est de vous faire penser.

L'auteur analyse d'abord la situation historique par où la France s'est vue obligée de reporter au dehors de son territoire continental, ses sources d'influence européenne.

Notre confrère l'*Avenir Tunisien* qui nous a devancé dans cette étude

de a longuement analysé ce phénomène.

Il n'y a guère que la controverse qui puisse susciter de nouveaux arguments et malheureusement en Tunisie il ne faut guère spéculer sur d'aussi réconfortantes et ennoblissantes disputes.

Après ce premier examen l'auteur nous retrace en quelques lignes les luttes orageuses des coloniaux et anti-coloniaux de 1885 à 1895. Il juxtapose les doctrines antagonistes dominantes en France, l'une militant en faveur du guet national à la trouée des Vosges, que le général Lewal a bouchée du seul mot d'hypnotisme resté célèbre, l'autre prônant le relèvement actif par la colonisation.

Cette histoire d'hier a déjà sa philosophie, bonne à connaître pour qui aimerait pronostiquer celle de demain.

Comme toujours, en France, et comme récemment encore dans l'affaire Dreyfus, les deux partis voulaient la même chose. L'intolérance et l'acharnement ne portaient que sur les moyens que l'on prend réciproquement pour le but. Les anti-coloniaux ne croyaient pas que la France put décentement faire figure dans le monde, aussi odieusement amputée de ses deux provinces.

Les coloniaux songeaient qu'en récupérant au centuple sur des populations primitives lointaines, la superficie perdue en Europe, en détournant sur des sauvages les ardeurs nourries en vue des Allemands, ils empêcheraient la fragile république de trébucher sur le fulminate de patriotisme amoncelé sous ses pas, écarteraient les dangers d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne et pourraient acheminer subrepticement une réconciliation avec cette nation.

Le malentendu provenait de ce que les premiers, pour reconquérir le prestige obnubilé faisaient de la politique teutomane et que les autres, croyant en faire réellement, suivaient une politique purement française.

C'est que la philosophie de l'échec de 1870 eut dû être : Du moment que la France, la glorieuse France est battue, c'est que la guerre est une formule de civilisation européenne usée.

Et elle l'est, puisque avec la meilleure volonté du monde de part et d'autre, on n'a pu la faire.

Les ferrystes, par contre, maintenant en contact avec l'Allemagne par la moatée de la finance cosmopolite, qui s'équilibrait sur les intérêts franco-allemands, informés des risques militaires politiques économiques et financiers d'un conflit se résignèrent au *statu-quo* européen qui ne pouvait avoir pour contre-poids, que la colonisation. Nous voyons là, distinctement, un jeu de mécanique sans âme, où tel organe obéit plus docilement à l'impulsion motrice que l'autre, quoique destinés tous deux à la même œuvre.

C'est pourquoi aujourd'hui la politique ferryste a triomphé, que la France a recouvré son *primato* sans se réconcilier avec l'Allemagne et que le parti nationaliste se meurt d'anémie sans s'être battu.

Toutes ces saccades, ces renversements de ministères et ces incohérences politiques ne sont que les manifestations inlassables de

l'âme nationale obstinée à retrouver sa personnalité.

Ce qui n'était pas français dans le nationalisme, c'était d'avoir voulu rivaliser de militarisme avec l'Allemagne où le militarisme est la forme de toutes les institutions, et en quoi elle nous sera toujours supérieure. Nos officiers sont par leurs études professionnelles, tout ce qu'il y a de plus germanisé, et n'était la rétivité des fils du peuple, notre armée serait prussianisée comme celle du Chili.

On commence aujourd'hui à soupçonner ce que les robustes penseurs de 1830 avaient déjà clairement aperçu, à savoir que les nationalités ne sont que des questions de sentiment et non de territoire, qu'une province perdue ne s'enfuit pas des flancs de la mère-patrie comme elle se décolore sur la carte qu'elle est toujours là, esclaves des traditions communes qu'on n'annexe pas.

Et l'on commence à s'étonner de retrouver la France plus honorée trente ans après son humiliation qu'avant, et déjà les partis hostiles se réconcilient sans le savoir dans la politique coloniale.

Le colonel Marchand, zélateur de la politique ferryste est le porteur drapeau des aspirations antiferrystes. Il républicanise les anti-républicains sans s'en douter.

Passant aux préjugés encore dominants en colonisation, l'auteur de l'*Exposé* dépiaute l'encombrante légende canadienne et d'un geste ample, énergique et primesautier, détourne nos regards du fétichisme des succès partiels incompris.

Comme il sait nous dépeindre en peu de mots, l'erreur consistant à étendre à tous les français les qualités restreintes qui justifient la réussite des paysans normands du Canada! N'avons-nous pas en effet, sous nos yeux en Tunisie, le fonctionnement de cette superstition qui fait croire à tous les français que coloniser c'est se métamorphoser en campagnard?

Il nous démontrera plus loin cette profonde vérité que le colonisateur véritable c'est la mère-patrie et non l'immigrant de hasard qui, ramenant tous les intérêts aux siens propres, arrive à se considérer comme un pensionnaire de la métropole.

J. B.

LA HERNIE

Guérie par la Méthode Claverie

Cette infirmité qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la nouvelle méthode de M. Claverie, de Paris, qui consiste tout simplement à appliquer sur la tumeur un tampon pneumatique solidement maintenu par des liens élastiques.

Plus d'opération douloureuse si souvent mortelle, plus de ressorts d'acier qui vous martyrisent les reins et qui vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrance, plus d'ennuis, plus de tourments.

Aussi toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts etc, ne doivent-elles pas acheter de bandage ni se faire opérer sans avoir vu M. Claverie, qui visitera lui-même les malades et fera l'application de sa méthode à

Biserte, Grand Hôtel de France, Vendredi 20 février.

Sousse, Grand Hôtel, Dimanche 22 février.

Tunis, chez M. Carbonnière, Pharmacien, 7, Rue Léon-Roches, Lundi 23, Mardi 24 et Mercredi 25 février.

Le *Traité de la Hernie*, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris.

Broderies et Dessins
11, rue Claker

A LOUER

Pour le premier Moharrem 1321

VASTES ENTREPOTS

s'adresser à M. Vermillet

10, Rue Es-Sadkia 10. — Tunis

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule **ABSINTHE** consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

AVIS AUX COLONS

M. André Miara, 12, rue des Glaciers tient à la disposition de MM. les Colons des pommes de terre pour semence à des prix défiant toute concurrence.

Pommes de terre de Pertuis et du Nord pour la consommation toujours en magasin.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2. Titulaire en spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

CARCUTERIE FRANÇAISE

LAVERGIN, PROPRIÉTAIRE

Case 71, au Grand Marché

et 4, Rue de Marseille

Charcuterie de 1^{er} Ordre

La Maison se chargera de toutes les commandes de pâtés fins et pièces décorées.

Société Française DES CHAUX ET CEMENTS Du Bou-Kournine (Hammam-Lif) A. BELLIN & Cie
Vente au détail
TUNIS - 4, Rue de Grèce - TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.



A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^{es} étages. S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hannon, 2.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres. Sad, au bureau du Journal.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant. Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix. Liqueurs de marque.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France - TUNIS

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande

Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage nalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES CYRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : Em. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

Je Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locaux et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
Marque A et C.

Huile d'olive ex. s ^e fr. 1 40	d ^e	fine..... 1 10
d ^e super... 1 20	d ^e	demi fine 1 00
	d ^e	ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

E. FAURE ET C^{ie}
14, Rue d'Italie — Tunis
GRANDE SPÉCIALITÉ
DE CHAUSSURES
Pour Hommes, Dames et Enfants
GRAND CHOIX en chaussures fortes pour la chasse ou la
campagne. Chaussures de luxe, Pantoufles, Sabots,
Chaussons, Gualoches, Gêtres, Molletières, Hou-
zeaux.

COUVERTURES TOUS GENRES
GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE
A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux
sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur mar-
chandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à
vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de
coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur
tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit
sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve **C. BOURY**
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabrications françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDES DE MINES et de CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger,
l'Algérie, et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;
Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à vue et à échéance fixe
Bons de Caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 7 à 10 %
Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —
Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre
ou à l'année.

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienne, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Ciments Supérieurs Thorrand et C^{ie}
ALLARD, NICOLET & C^{ie}, A VOREPPE (ISÈRE)
Spécialité de Travaux en Ciment
Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de
caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en
ciment.
CARREAUX EN CIMENT
Plans et devis franco sur demande.
S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

**ENTREPOT GÉNÉRAL
DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION**
G. GUERRIERA ET SAUCAZ
Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble
Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
**CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments**
VENTE AU DÉTAIL: Avenue de Carthage

MAISON DESPEROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carruba
FOURS À FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLÂTRE
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et
à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

Messageries Universelles
P. DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villas, Hôtels
ET VI-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie — Boulevard de Paris 8. — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois-pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc.
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits-pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bal.
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

Société Tunisienne d'Approvisionnement
22, Rue d'Italie, TUNIS
Prix fixes marqués en chiffres connus
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur
tout le réseau du Bône Guélma. Conditions spéciales pour MM. les
Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
Nota.—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées
du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin
sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse
correspondants.

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
**DÉPÔT
DES USINES TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indémontables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Le vapeur français *Ville-de-Nemours*, capitaine Bousquet partira
de Marseille pour Tunis direct le mardi 17 février 1903 et repartira de
Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le vendredi 20 février
1903.
Prix des passages pour Bône: 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture
point, 10 fr. (sans nourriture).
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la
Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

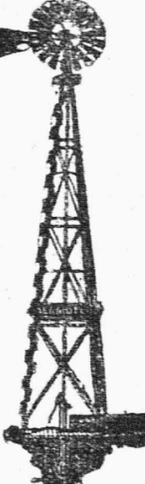
Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE — Très peu gazeuse
SOURCE PASTEL — Gazeuse
Dépôts à Tunis:
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers
et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme
des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris
Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel
que l'on désire.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français — Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie,
l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de déjeunés et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE
et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir,
Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis,
à 7 heures du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME,
tous les samedis, à 8 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Ro-
chelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque,
l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la
Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points
desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de
passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tu-
nis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal: J.-B. PRÉLUPÉ

Ancienne Maison AYMAR et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques: éclairage et transport de forces
Fers, Fontes et Métaux
Fournitures pour usines et exploitations agricoles
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

PHARMACIE MODERNE
J. M. FATTACCIOLI
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'École Supérieure de Montpellier
TUNIS — 1, Rue de Bône, 1 — TUNIS
FABRICATION DE TOUS LES GRANULES
Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de
chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

VINS ET LIQUORS
DU
DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, rue d'Italie, TUNIS
Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile
M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
14, rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE
FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions
pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
Correspondants en France et à l'Étranger
MAGASINS DE DÉPÔTS

"L'ERMOTOR"
EN ALIÉR RAVALANCHE, A REGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général: P. LECLERCQ
11, Rue Es-Sadikia — Tunis


USINE
du Djebel Bou-Khornine
(HAMMAM-LIF)
CHAUX ET CIMENTS
F. THERMES
DÉPÔT A TUNIS:
6 bis, rue de Hollande, 6 bis
NOTA.— Adresser la corres-
pondance à M. F. THERMES,
Hammam-Lif.

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille
et briquettes
A. MILITTE
Magasins: rue du Maroc, ancien
fondouk au Charbon.
TUNIS

SUPPRESSION DES POMPES
et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours
de l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de Puits de sécurité
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs
et empêche tous les accidents. Ne craint nul-
lement la gelée pour la pose ni pour le fon-
ctionnement. Système breveté, hors concours
dans diverses Expositions, se plaçant sans
frais et sans réparations sur tous les puits,
communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nou-
veau et a n'importe quel diamètre.
Prix: 150 fr paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et
C^{ie}, à Raismes (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des
Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres
grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnant à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes
les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande **DES REPRESENTANTS**

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur mar-
chandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres sous-
criptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà ans 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des
valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécu-
rité contre le risque du vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia
Agences à Soussse et Bizerte
Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. —
Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises
Gardes de Titres — Paiement des coupons. — Paiements
Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays
— Location de Coffres forts. —
Charges de monnaies étrangères. —
Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 % — 2 à 3 ans 3 1/2 %
— 4 ans 4 %
Dépôts à Vue: 2 %

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSION
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adaptés aux exigences
culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Années 1902